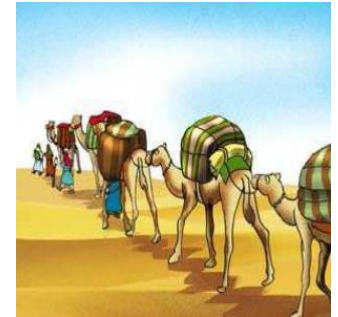


Quelles sont les personnes dispensées de jeuner ?

« Donc quiconque est présent en ce mois, qu'il jeune. Et quiconque est malade ou en voyage, alors qu'il jeune un nombre égal de jours. Allah veut pour vous la facilité, il ne veut pas pour vous la difficulté, afin que vous en complétiez le nombre et que vous proclamiez la grandeur d'Allah pour vous avoir guidés et afin que vous soyez reconnaissants. »* Il y a là l'obligation de jeuner pour une personne qui en a la capacité, qui est en bonne santé et qui est résidente. Allah réitère la permission aux malades et aux voyageurs de ne pas jeuner mais rattraper les jours après le ramadan. **

9

Encadre les personnes dispensées de jeuner:



*Sourata Al Baqarah Verset 185 - Tafsir Cheikh Sa'di

** ATTENTION le cas de la femme enceinte et celle qui allaite est un sujet à divergence chez les savants...